L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 7 JUIN 1868.

DUPOUR & LINET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 cents

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Nos annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les différentes parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Nos annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Nos annonces publiées par intervalles, paieront comme nos annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en noir, dans la page éditoriale, paieront $20 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, les escomptes qu'il leur conviendra d'obtenir; mais il ne sera rien accordé sur les annonces nouvelles; mais il sera accordé un escompte de 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront le double de leurs prix ordinaires.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié ne seront publiées qu'une fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboat arrivés dans notre port, ainsi que les expédiés dans les douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 7 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails et l'heure voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Enchérisseurs—un terrain situé dans le Premier District, avec toutes les bâtisses qu'il y trouvent, rue Tchoupitoulas, entre Julie et St Joseph, avec 132 actions de la Banque des Citoyens.—De plus, un lot de terre dans la ville de Bellevile, en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, et donne terrain dans la ville de Bellevile; aussi, quatre terrains dans ladite ville. — Aussi, des comptes de fret, deux billets à ordre, des billets de la Banque de l'Etat et de la Ville, etc.—Trente actions de fonds capital de la Compagnie "Gaslight Water Tow Boat Co."—Et à 10 heures et demie, sur les lieux, le fonds d'une manufacture d'huiles et de résine, située à l'angle des rues Canal et Tonti.

Par Wolfgan & Sarcelli, à 11 heures du matin, à leur bureau de vente, No 74 de la rue Carondelet — deux billets du Board des Levées de l'Etat de la Louisiane, de $33,955 et $26,971.

Par H. C. Peuniniez, constable, coin Julie et Baronne, — un cafe et ses ustensiles.

Par Hoffman Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches et lingerie.

Par H. Scott, au No 48 de la rue de Chartres—marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, etc, sans réserve.

☞ Acheter vos cosmetics et cheveux chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Les ventes à l'encan de demain, par le Shérif correspondent

A l'adresse A. M., sur les lieux, à l'angle des rues du Canal et Tonti, 1er District, le fonds d'une manufacture d'huile et de résine.

A midi, à la Bourse des Négociants et des Enchérisseurs, rue Royale, propriétés au cette paroisse, à Bellevile, rive droite du fleuve Mississippi, magasin en bilques No 2-0, rue Tchoupitoulas, Premier District, avec toutes les actions de la banque des Citoyens. Aussi, comptes de fret, billets à ordre, billets de l'Etat et de la ville, &c, actions de la Compagnie Gold Intent Tow Boat.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

Rébellion Radicale.

D'après les lois de reconstruction du Congrès, les commandants de District ont un pouvoir absolu et dictatorial pour l'administration inférieure des Etats soumis à leur contrôle. Ils sont juges suprêmes de l'application et de l'interprétation de ces lois, et aucun pouvoir civil ou judiciaire ne peut résister à un ordre émanant de leur quartier-général. Ce sont les radicaux qui l'ont voulu ainsi, et ils commencent à le regretter de même que le cheval regrettait d'avoir, pour se venger du cerf, emprunté le secours du cavalier. Tant que les radicaux ont trouvé dans les commandants de District des instruments complaisants pour servir leur politique, ils n'ont eu rien à dire contre cette dictature militaire; ils l'ont, au contraire, invoquée à tout propos dans l'intérêt de leurs menées électorales. Il en a été ainsi pour l'administration du général Sheridan et Mower. Depuis, les choses ont changé. Le commandement de ce District a passé entre les mains de deux hommes qui tiennent à remplir leur difficile mission avec impartialité, sans s'inquiéter des désirs des partis. Cela ne peut faire le compte de messieurs les radicaux, et l'un des derniers ordres du général Buchanan les a tellement désappointés qu'ils n'ont pas hésité à lever ouvertement l'étendard de la rébellion. Voici à quel propos:

Nous avons déjà signalé le cercle vicieux dans lequel la législation congressionnelle plaçait les Etats du Sud pour leur entrée dans l'Union. Ils ne peuvent être admis à l'exercice de leurs droits politiques qu'après l'acceptation par le Congrès de la Constitution qu'ils auront rattifiée, et le Congrès ne doit accepter cette Constitution qu'si la législature locale a ratifié le 14e amendement constitutionnel. Mais cette législature élue sous l'empire d'une constitution qui n'est qu'à l'état de projet, semble n'avoir pas encore d'existence légale. Elle n'est qu'une assemblée provisoire, tant que le Congrès peut toujours refuser d'admettre la Constitution proposée et subsistant par là tout ce qui a été fait. De là la nécessité d'une législation additionnelle, aussi voit-on plusieurs bills proposés pour les Etats qui ont déjà voté leurs Constitutions. Mais ces bills ne sont pas encore passés, et la question de savoir comment procéder n'a pas pu embarrasser les commandants de district.

Le général Buchanan n'est peut-être pas un légiste, mais avec le sens positif d'un militaire chargé d'exécuter une consigne, il a donné aux articles contradictoires des lois de reconstruction l'interprétation la plus pratique qu'il a pu trouver.

Le texte même de ces lois ne lui permet de considérer les élections d'Etat qui ont eu lieu que comme provisoires, et il a pensé que la clause de la Constitution qui a trait à l'entrée en fonctions des élus ne pouvait recevoir d'application tant que cette Constitution ne serait pas la loi fondamentale de l'Etat. En retardant le terme régulier de nos fonctionnaires, il a voulu donner le temps au Congrès de prononcer sur la nouvelle Constitution. Si cette Constitution est acceptée, le nouveau gouvernement devient définitif et rien ne s'oppose plus à ce que le pouvoir lui soit remis. Si, au contraire, elle est rejetée, les élections deviennent nulles et les choses restent dans le *statu quo*, à moins qu'une nouvelle loi n'en décide autrement.

D'un autre côté, le général lisait dans les lois de reconstruction que le Congrès ne peut accepter la Constitution qu'autant que la législature de l'Etat a ratifié l'amendement constitutionnel, mais ne trouvant dans ces mêmes lois aucune clause qui l'autorise à convoquer cette législature, n'a pas voulu prendre sur lui de trancher ce nœud gordien, il a préféré attendre l'action du Congrès sur les bills actuellement pendants, montrant ainsi une rigoureuse déférence pour le pouvoir législatif qui lui a conféré des pouvoirs exceptionnels.

S'il eut organisé immédiatement le nouveau gouvernement civil et convoqué la législature, le commandant du district est clairement violé les dispositions de la législation actuelle, et il eut empiété sur les pouvoirs du Congrès.

Cette décision n'a pas fait l'affaire des radicaux, fort impatients de goûter les douceurs du pouvoir, et d'émarger au budget de l'Etat. Après s'être consultés, ils ont lancé hier, dans les colonnes de leur organe habituel, une proclamation signée par un certain S. B. Packard, qui s'intitule "Président du Bureau d'enregistrement," proclamation par laquelle les ordres du commandant de district sont mis à neant sur le papier et par laquelle lédit sieur Packard notifie à tous les fonctionnaires civils étus sous l'empire de la Constitution d'avoir à prêter serment et à prendre possession de leurs emplois respectifs le 15 juin 1868. Le même disieur Packard convoque également la Législature pour le lundi 22 juin à midi, et il notifie aux fonctionnaires actuels que le terme de leurs fonctions expire le 15 juin à midi et qu'ils seront à céder la place à leurs successeurs.

Il convient de dire en vertu de quelle autorité M. S. B. Packard, flanqué d'un secrétaire, lance ainsi une proclamation qui est un sondaceux défi adressé au commandant de district.

Cette autorité, M. Packard la puise dans l'ordonnance adoptée par la Convention constitutionnelle le 15 février dernier et qui crée un Bureau d'enregistrement avec pleins pouvoirs pour agir, en Cas de besoin, afin de mettre à exécution les ordonnances qui suivent la Constitution. Il la puise encore dans les articles 137 et 139, le premier fixant au second lundi, après la promulgation des retours d'élection, l'entrée en exercice du gouverneur et autres fonctionnaires, et le second fixant au troisième lundi, après la dite promulgation, la réunion de la Législature.

Les textes sont très clairs et il n'y a pas à discuter sur les détails, mais M. Packard invoque une autorité qui n'est pas sa, la Constitution en question n'étant encore qu'un projet soumis au bon plaisir du Congrès, dont il sied mal aux radicaux de contester l'omnipotence. La section 6 de la première loi de reconstruction est bien positive, elle porte que "jusqu'à ce que le peuple des dits Etats rebelles soit admis *par une loi* à la représentation au Congrès des Etats-Unis", tous les gouvernements civils qui pourront y exister ne seront considérés que comme provisoires et soumis à l'autorité des Etats-Unis. MM. Packard & Co. ont oublié encore de relire l'acte additionel qui donne de pleins pouvoirs au Commandant de district et au Bureau d'enregistrement nommé par lui, sans quoi ils n'auraient pas osé placer leur prétendue autorité en opposition avec celle qui a été donnée par le Congrès au Commandant et à ceux qui relèvent de lui.

Décidément, l'esprit de rébellion est entré dans les rangs du parti radical; nous en avons eu plusieurs exemples à Washington: Butler lui même a menacé de se révolter contre son parti et il l'eût fait peut-être n'eût été la crainte de rester seul "avec son déshonneur," comme dit un chœur célèbre. Ce n'était pas assez de la discorde, voilà la rébellion qui se met de la partie. Il ne manque plus aux radicaux que d'imposer les droits des Etats et de remplacer le drapeau fédéral par celui de la Louisiane. L'imbroglio politique se complique et le découpement approche.

Aux voyageurs et aux touristes. — Dans le nombre des gens qui font leurs malles pour aller chercher un climat plus frais vers le Nord, il y en a beaucoup qui hésitent sur la route à suivre. A ceux-là nous disons que les avantages qu'offre le Chemin Central de l'Illinois, sous le rapport du comfort et de la rapidité. Par cette voie on peut aller aux Chutes, à New-York ou à Boston, aussi économiquement et aussi rapidement que par toute autre. A l'arrivée des trains et des steamers du Sud, on trouve à Cairo, des convois contenant de splendides wagons-lits. On a l'inappréciable avantage de ne changer que deux fois de voiture entre la Nouvelle-Orléans et New-York. On peut se procurer des billets complets jusqu'à destination au bureau du Chemin de Jackson sous le City Hotel, coin Camp et Commune, au No 104 rue de la Commune, bureau de la compagnie des steamers de l'Atlantique et du Mississippi, et à l'office du bureau de la ligne. Voir l'annonce.

Nouveautés à bon marché. — Au moment du départ pour la campagne, nos élégantes ont une quantité de petits achats à faire. Qu'elles jettent un coup d'œil sur l'annonce de M. W. Dauphin, que nous publions aujourd'hui, et qu'elles allient ensuite à son magasin rue du Canal No 150, s'assurer de la fraîcheur des objets annoncés et de la modicité des prix, et elles auront-elles-mêmes à se féliciter d'avoir choisi une boîte de jolies choses sans dépenser beaucoup d'argent. M. Dauphin a un magasin de gros 66 rue de la Douane et un autre à New-York, 377 Broadway, ce qui lui permet de livrer ses articles au détail à un prix exceptionnel.

Photographies—On a poussé fort loin déjà l'art de la photographie; nâanmoins il n'est pas épuisé et de temps en temps des améliorations nouvelles nous sont annoncées. Un des plus habiles dans cet art mervelleux est M. S. Anderson qui, depuis quelque temps, a ouvert, rue du Canal, une galerie où il a introduit toutes les perfectionnements connus les plus récents et aussi des perfectionnemens à qui lui appartiennent en propre; ces nouveautés ont été le sujet de nombreuses d'admiration. Nous engageons le public à aller visiter la galerie de M. Anderson où se trouve tout ce qui se rattache à la photographie, dans un genre qui n'a pas encore été égalé dans cette ville, et où pour les portraits ordinaires soit pour les portraits colorés.

Porcelaine, verrerie et faïence—MM. Levy et Naves, rue Royale No 171 et rue du Canal No 174, viennent de recevoir du Havre et de Marseille une ample et du dernier bon goût de leur grand assortiment de porcelaine, plaques, couteaux de table et ustensiles de cuisine. La même réduction de prix existe pour bagnoires, lavériers et toutes autres articles pour lesquels nous renvoyons le lecteur à l'annonce. De fait, on peut acheter dans les vastes magasins de MM. Levy et Naves beaucoup de choses utiles avec peu d'argent.

Hôtel du Crolesnat. — Aux personnes qui veut passer l'été ou qui ont l'intention de faire des excursions à la Belle St-Louis, nous annonçons que l'Hôtel du Crolesnat, un des établissements populaires de, bords du lac, sera en complète réparation et mis à neuf subit des réparations qui le rendront agréable à habiter. Les prix de l'hôtel ont été réduits en égard à la dureté des temps, et les propriétaires, MM. Toulmin & Sanchez, ne négligeront rien pour satisfaire leur nombreux clientèle.

Soda à 5 cents le verre. — Nous appelons l'attention des consommateurs de soda sur l'annonce de B. McKenna, tenant de la fabrique de Soda de McKenna et McKenna. Il vient de rouvrir l'ancien établissement Lopez, au coin des rues Canal et Dauphine, et y trouvera d'excellent soda à cinq cents le verre, des patisseries, sorbets, glaces, &c.

RÉCOLTES. — Nous lisons dans la *Semaine de Thibodeaux*:

La récolte a toujours bonne apparence, surtout dans les régions sur lesquelles l'orage de samedi est passé. La canne qui commençait à souffrir de la sécheresse est redevenu vigoureux, quoqu'il ait été un peu abattu par le vent. Les cannes poussent rapidement et on nous annonce encore que les chenilles viendront moissonner le coton de cette qui on est plantée.

LES OISEAUX UTILES.

Nous engageons les planteurs cotonniers à faire quelques observations pour rechercher quelles sont les espèces d'oiseaux qui se nourrissent de chenilles. Il peut voir par la paragraphe suivant que les services que certains oiseaux peuvent rendre à l'agriculture. Si on connaissait une espèce propre à détruire les chenilles à coton, il faudrait en encourager l'introduction et la propagation, nous appelons sur ce sujet l'attention de l'Association de l'Exposition qui pourrait offrir une récompense dans ce but. Voici le paragraphe que nous trouvons dans un journal de Paris:

—Les ravages exercés par les sauterelles dans nos colonies et principalement en Algérie rire sont déjà des plus vives préoccupations.

Dans le courant de l'année dernière, M. Grandidier à Antananarivo en Algérie quelques œufs de cette espèce, qu'il a reçus, importé à l'île de France par Pouvre, y avait si bien accompli sa mission que les insectes ont presque totalement disparu de cette île.

Cette introduction doit être secondée par la sollicitude du gouvernement, et de nouveaux Martins-fruitier arriveront prochainement en Algérie pour devenir la source d'une multitude de précieux auxiliaires contre les ravages des insectes.

Dans la dernière séance de la Société impériale d'acclimation M. Crotté de Pallusé a donné lecture d'un travail dans lequel il signale les services que beaucoup d'oiseaux utilitaires peuvent rendre à une cultivateurs et en particulier ceux des diverses espèces de martins. Il déplore d'autant plus la chasse inconsidérée que l'on fait à ces petites oiseaux, que leur chair est généralement de très mauvaise qualité et qu'on pourrait peut-être attribuer certaines maladies à la consommation de ce médiocre gibier.

Nous avons dit que le secrétaire d'Etat a appelé l'attention du gouvernement prussien sur la proposition qui a été récemment faite aux attachés de la légation Prussienne à Washington.

Voici la note que M. Seward a transmis à M. de Gerolt, ministre de Prusse, et qui vient de être communiquée au Congrès:

"Monsieur, c'est pour moi un devoir pénible d'appeler votre attention sur un fait dont l'exactitude ne peut être mise en doute. Le baron Hiltrop von Kusserow, secrétaire de votre légation, et le comte de Lethum, se sont rendus compagnons de voyage et de la loi du Congrès du 20 février 1822, intitulée: "Loi pour empêcher les échanges de cartel dans le District de Columbie et pour punir les duellistes." Bien que ces personnes soient protégées par la loi des nations contre une action judiciaire de ce chef, le Président m'ordonne néanmoins de vous demander d'appeler sans délai l'attention de votre gouvernement sur le fait ci-dessus, afin qu'il puisse informer à MM. Hiltrop von Kusserow et de Lothum le déplaisir qu'il en ressentira.

"Agréez, etc.,

"WILLIAM H. SEWARD."

On sait que, d'un autre côté, l'adversaire de M. de Kusserow, qui était ministre des Etats Unis au Costa Rica, a été révoqué par le Président.

Cependant le télégraphe annonçait hier qu'il était parti pour—on poste.

L'Empereur François Joseph vient de prendre l'initiative d'une souscription pour élever une statue au poète Schiller sur l'une des places publiques de Vienne.

—On a parlé des coureurs arabes qui doivent prochainement venir à Paris pour nous montrer leur talent. M. Pierre Véron rappelle à ce sujet que déjà, il y a une quinzaine d'années, Paris a pu assister à un spectacle analogue à celui qui lui est promis.

Un Espagnol du nom de Gennaro, porta un défi à tous les chevaux qui voudraient bien l'honorer de leur rivalité. Il s'agissait non d'une course de vitesse, mais d'une course de fond, ou d'autres termes, le défi Gennaro se faisait fort de laisser tous les coureurs et de courir plus longtemps qu'eux. Il ne devait pas sous peine d'avoir perdu un enjeu de 1,000 fr, quitter une seule minute le pas gymnastique.

L'expérience eut lieu au bois de Boulogne. J'y assistai.

A sept heures du matin Gennaro commença. Onze chevaux étaient présentés. A midi, cinq renonçaient et Gennaro courait toujours. C'était un petit homme, maigre, jaune, laid gêné, mais énergique en diable.

A quatre heures du soir, il ne restait plus que trois chevaux, et Gennaro courait encore.

A Sept heures du soir, un seul cheval tenait bon, un petit landau obstiné et rageur. Gennaro courait toujours, mais c'était épouvantable à voir. Il titubait comme un homme ivre, son visage était violacé, ses yeux injectés, les veines de ses temps gonflées comme des cordes.

A huit heures moins un quart, on entendit un bruit sourd. C'était mon Gennaro qui tombait comme une masse, le nez contre la terre. Il fallut le saigner sur place en toute hâte et il faillit en mourir.

L'Angleterre et l'Ecosse nous offrent mieux que cela. Un *marcheur anglais*—là-bas c'est un professeur—a gagné le pari qu'il avait fait, de parcourir vingt jours de suite la route de Winchester à Farnham et de Farnham à Winchester, ce qui revient à vingt lieues par jour. Voilà, certes, un homme qui va plus vite encore que le cycle.

D'autre part, une illustre famille écossaise, celle des Hamilton, emploie, depuis quarante-deux ans, un *coureur* nommé James Baxter. En quarante-deux ans, il a parcouru une seule fois bon gré mal gré, il a pu suivre un seul jour la vingt-septième lieue, et pour quatre vingt-huit ou vingt lieues. On calcule que, dans cette longue période, il avait parcouru quatre vingt-cinq mille lieues au moins, c'est-à-dire plus de neuf fois la circonférence du globe. James Baxter est aujourd'hui dans sa soixantième année.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—6 juin.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN
Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	.....	79 degrés
12 " "	.....	85
3 " P. M.	.....	89
6 " "	.....	87

ORDRE SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.—Voici l'ordre du général Buchanan sur les élections municipales d'avril et sur la convocation des Conseils municipaux:

Quartier-général du 5e District militaire, Nile-Orléans, Le, 9 juin 1868.

Ordres spéciaux—No 125.

1. Les retours de l'élection pour les officiers municipaux, dans les diverses municipalités de l'Etat de la Louisiane, les 17 et 18 avril 1868, conformément aux ordres spéciaux Nos 55 et 56, ayant été faits au général commandant soussigné, les noms des personnes élues aux divers offices désignés ci-dessous, sont annoncés pour l'information et la gouverne de tous les intéressés.

Nouvelle-Orléans. — Maire, John R. Conway. Contrôleur, J. O. Landry. Commissaire des rues, Joseph Murphy. Recorder du 1er District, John P. Becker; 2e District, A. Gastinel. 3e District, J. A. Massicot; 4e District, Henry Jackson. Aldermen, 1er District, Thomas H. Shields, T. R. Brady, Thomas Marney; 2e District, Victor Prades, Ledger Bonguille; 3e District, L. Passou, Oscar Poynot; 4e District, James A. O'Brien, Peter Kaiser. Assistants Aldermen, 1er Ward, A Kearney, J. C. Rose; 2e Ward, S. S. Atkins, W. W. Walker; 3e Ward, W. H. Pemberton, C. Camp; 4e Ward, Hugh Montgomery, H. F. Sturken; 5e Ward, Charles Grandpré, 6e Ward, Thomas F. Fisher; 7e Ward, E. C. Morphy; 8e Ward, George Pandelly; 9e Ward, Robert Wynne; 10e Ward, Gerald Farrill; 11e Ward, John Breen.

Jefferson.—Maire, J. J. Kreider. Trésorier, Felix Lagarde. Contrôleur, Geo. McD. Mackere. Aldermen, 1er Ward, W. A. Stropshire, John A. Mayers; 2e Ward, Jacob Bensing, John Ulmer; 3e Ward, G. E. Belden, Félix Larrea; 4e Ward; 5e Ward, Wm Bokenfohr, James Brown; 6e Ward, S. N. Burbank.

☞ Pour les autres paroisses, voir la partie anglaise.

Les officiers dont l'élection est ici annoncée, excepté ceux pour la Nile Orléans, entreront en fonctions le 7e jour de juin (le jour suivant si le 7e est un dimanche) après la réception des copies officielles de cet ordre par les divers maires des corporations ci-dessus énumérées. Elles seront envoyées à ces fonctionnaires pour qu'ils en fassent la distribution aux nouveaux élus.

Les officiers élus pour la ville de la Nile Orléans entreront en fonctions le mercredi 10 du courant.

Les officiers qui sont, par les présentes, déclarés élus, seront requis de prêter et d'enregistrer le serment de fidélité et de loyauté prescrit par l'acte du Congrès du 2 juillet 1862.

Les titulaires actuels céderont leurs places à leurs successeurs aussitôt que ceux-ci auront été qualifiés.

En cas d'inhabilité de la part des nouveaux élus à se faire qualifier, les nominations pour les vacances seront faites par le quartier-général. Les officiers pour remplir ces vacances dans le Conseil seront choisis parmi les résidents du District ou Ward où ces vacances se trouvent.

Si la Constitution d'Etat est approuvée par le Congrès avant le temps fixé pour les prochaines élections municipales d'avril, les officiers municipaux élus comme ci-dessus auront droit à prendre leurs sièges sous les restrictions de cet acte.

Par ordre du maj.-gén. brev. R. C. Buchanan, Major au 26e d'inf. brig.-gén. brev. de l'Armée des E. U.

UN DÉPUTÉ SHÉRIF EN GUERRE.—Nous apprenons qu'un député shérif de Carrollton a reçu un coup de pistolet tiré par un nègre qu'il allait arrêter. Le malheureux officier a été blessé et qu'il a tué le nègre. Tous les nègres du village sont sous les armes, et information en a été envoyée aux casernes de Greenville. Nous avons appris cette nouvelle à Carrollton d'un homme qui était parti de Kenwerville à 4 heures du soir.

DISTRIBUTION DE MEDAILLES ET DE DIPLOMES.—Suivant l'avis du gouverneur J. Baker, de votre Etat, M. Edward Gobrel, commissaire en chef pour la Louisiane à l'Exposition de Paris, invite respectueusement les commissaires de la Louisiane à la dite exposition à se réunir lundi, 7 du courant, à 7 heures et demie du soir, au salon P de l'hôtel St-Charles, dans le but d'exécuter les vues de Son Excellence pour la distribution des médailles et diplômes qui lui ont été confiés à M. Gobrel et qu'il a reçus en sa possession.

QUERELLE ET INCIDIES.— Vendredi soir, dans la rue Clara, une querelle survenue entre Pat Mahon et Pat Hivy, devint tellement sérieuse et dangereux, les a fait se jeter l'un sur l'autre avec des *bras inactive*. Le combat a été fort sérieux et l'on nous rapporte que les deux "Pat" en sont donné respectivement des coups presque mortels. Ils ont été arrêtés et conduits au corps de garde avec mainles pochades qui les dégénéraient monstrueusement.

CONCERT SACRÉ.—Nous regrettons que nos occupations, toujours pressées, nous aient empêché d'aller au concert, donné par M. Carto, jeudi dernier, à l'Hôtel de ville. Mais la plupart de nos lecteurs connaissent déjà la belle composition qui formait comme la base de ce concert, composition qu'ils apprécient beaucoup mieux que nous, et qu'ils ne peuvent, dans le temps, que la *Stabat* de M. Carto n'est plus une production nouvelle. L'exécution, nous a-t-on dit, a été bonne et laissait qu'un bien a désirer. La réunion seulement n'était pas fort nombreuse, ce qui nous attribuons non à l'indifférence, mais à la saison de l'année, nous pensons que saison peu favorable aux solennités du genre lyrique.

AMÉLIORATION. — Nous apprenons qu'un capital de $300,000 a été souscrit pour la reconstruction du chemin de fer du Golfe du Mexique et pour la prolongation de cette ligne jusqu'au Nine Mile Bayou, à 18 milles plus loin, on se trouve un beau port, en vue de l'île aux Chats, avec une profondeur de 22 pieds.

PAYEMENT — Le député-contrôleur a payé hier les professeurs des écoles publiques avec des warrants, conformément aux dispositions du décret du Maire, le reglement de toutes les réclamations contre la ville, en certificat de dette portant huit pour cent d'intérêt, au lieu de billets de ville.

UN CAS DE FIEVRE JAUNE. — Michael Daley, âgé de 18 ans, est mort jeudi à l'hopital, de la fièvre jaune, d'après l'assertion des médecins qui l'ont soigné.

Nous tenons du Dr. Smyth, chirurgien en chef de l'hôpital, que Daley est tombé malade dimanche, qu'il a été soigné par le Dr. Kellogg, et qu'il est mort à 7 heures de l'après-midi, du vomito noir. Il était depuis 15 ans en ville et en avait passé 13 à la Maison de refoge.

CHOLÉRA.—On nous rapporte aussi un cas de choléra qui n'est terminé latalement vendredi dernier. La victime est un nègre nommé Benj. Mosely.

ENTIÈRE CONDAMNATION.—Nous sommes charmés de voir que des présomptions graves de M. Rink, artiste peintre distingué et plusieurs fois cité à la barre, nous savons que M. Rink s'occupe simultanément de peinture et d'agriculture, a été jugé non comme il le mériterait, car les voleurs ne sont jamais assez punis, mais de manière cependant à effraucher un peu ceux qui voudraient marcher sur ses traces. Le nègre Janvier s'était imaginé que les fruits venus sur la terre de M. Rink appartenaient, de droit fédéral, à tous les nègres, et, comme le cycle idée, il s'était livré à une voire de faite brutales contre le propriétaire légitime de ces fruits. M. Rink ne peut pas se défendre contre des voleurs nombreux, il confie ceux qui roident sur la cote et qui lui ont pris tous ses animaux, chevaux, mulets, volailles, et l'ont laissé sans aucune ressource en son habitation, sans il peut encore se plaindre et demander à tout hasard protection à la justice. C'est ce qu'il a fait et le nègre Janvier, le voleur de fruits et propbablement le voleur de bestiaux, a été condamné par la Première Cour de District à 6 mois de prison.

UN TRES PETIT COUP DE MAITRE.—Nous avons à raconter en quelques lignes l'entreprise la plus étonnante qui ait été essayée par les révolutionnaires depuis le début du Sud. Est ce rage, est ce imbécilité, est ce vengeance? que le lecteur décide. Le sieur S. D. Packard, chef du Bureau d'enregistrement, a lancé, ajourd'hui qu'il avait ici plus de pouvoir que le général commandant, plus de pouvoir que le Congrès lui même, avait lancé une proclamation où il appelait les officiers civils de cette qualifier le 15 du courant, et la Législature à se réunir le 22, contrairement aux ordres du Gén. Buchanan et en mépris de son autorité. Cette proclamation avait été signée par le Président d'hier matin. Quelques heures après le général Buchanan, comme il était facile de le prévoir et comme nous l'avons prévu nous-mêmes, a publié le factum de maître Packard, a fait arrêter le chef du Bureau d'enregistrement qui sera jugé par une commission militaire. En attendant, comme maître Packard a paru plutôt ridicule que dangereux, il a obtenu la liberté de sa personne en s'assignant toutefois à comparaître devant le tribunal militaire dès qu'il en sera requis.

UNE MISÉRABLE BAGUE AVEC DIAMANT. — Ce M. James Redden a eu bien mauvaise grace d'accuser de vol Mlle Louisa Groves parce qu'elle lui avait fait l'insigne honneur d'accepter de lui une misérable bague ornée d'un diamant. Mlle Groves, non seulement accusée, mais encore arrêtée, a du expliquer au juge de police comment elle était entrée en possession du bijou, et ce qu'elle a dit a suffi pour faire naître la conviction dans l'esprit du juge que la bague avait été offerte librement par James Redden et que Mlle Groves l'avait reçue et payée par un équivalent quelconque. En tout cas, l'accusation de vol a été écartée, surtout en l'absence de l'accusateur qui n'a pas juge à propos de paraître pour soutenir son affidavit.

IMPORTANTE DÉCISION A LA PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de A. H. McDonald vs Jas. M Brooks et Hugh McDonald & Co., de cette ville, impliquant une réclamation pour la valeur de 1000 balles de coton, le juge Lockwood, sur le verdict du jury, a donné, en faveur des défendeurs, un jugement pour $70,000. L'affaire avait une grande importance non seulement à cause de l'intérêt engagé, mais encore à cause de la nature particulière des transactions, impliquant la fraude et autres quelques criminelles, a-t-on allégué, en faveur du plaignant.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—W. Keyes a été condamné hier à 5 mois de pénitencier, pour avoir volé une montre et une chaîne d'or et quelque argent à Mme Celia E. Debrutel.

A un an de pénitencier, Dani. Lotepur, pour avoir volé des habits.

A 20 jours de prison, Andrew Merson, pour assaut et batterie contre Abram T. Lubett.

Ouessy Burlington, de couleur, convaincu de viol sur la personne d'Elizabeth Killian, blanche, a été condamné à être pendu.

Arthur Banks, pour assaut et batterie, à $20 d'amende.

Henry Zonsg, pour vol, à 3 mois de prison. Robt. William (c), Garret Howard, Levy Miller (c), à 2 et 5 mois de pénitencier, pour vol.

Matt. Crowley et Janvier (c), pour assaut et batterie, à 6 mois de prison.

FRANCE.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

Paris, 17 mai.

Le débat soulevé au Corps législatif de France par les interpellations relatives à la situation économique créée par la politique commerciale de gouvernement impérial, depuis 1860, se poursuit. Le grand renfort de statistique et d'éloquence chiffrée. Jamais le public français ne pourrait, du reste, une attention aussi soutenue à une lutte parlementaire.

Jusqu'ici, le libre-échange n'était pas défendu, car il n'a rien à voir avec l'optimisme officiel promettant de M. le ministre du commerce. Mais hier, il a eu son jour. Hier nous avons été vengés. Hier, une voix puissante a proclamé les causes véritables de la crise de l'industrie, et les a attribuées non pas au libre-échange, mais au contraire à l'abandon trop réel des principes libre-échangistes par le gouvernement. Ce n'est pas aux principes de M. Cobden, mais à l'oubli de ces principes par des hommes qui croient vainement être ses imitateurs. Hier enfin, on a démontré toute la politique industrielle, économique, financière du gouvernement et on a dit d'une voix tonnante: là est la cause de la crise, et non ailleurs.

Enfin! et qui a dit des choses hardies? Quel est l'orateur de l'extrême gauche qui, reprenant le thème de M. Thiers, a dépassé, s'il est possible, l'énergie juvénile du grand orateur!..... Je vous arrête. Quel est le membre de la majorité? Quel est le libre échangiste!..... Je vous arrête encore, c'est la protection pérsécutée! Ô ô!..... C'est le terrible M. Pouyer-Quertier! Ô ô!..... Ce fut un moment d'enthousiasme. Il y a eu des coups de pied, des coups de poing, et l'on dit que des coups de chapeau